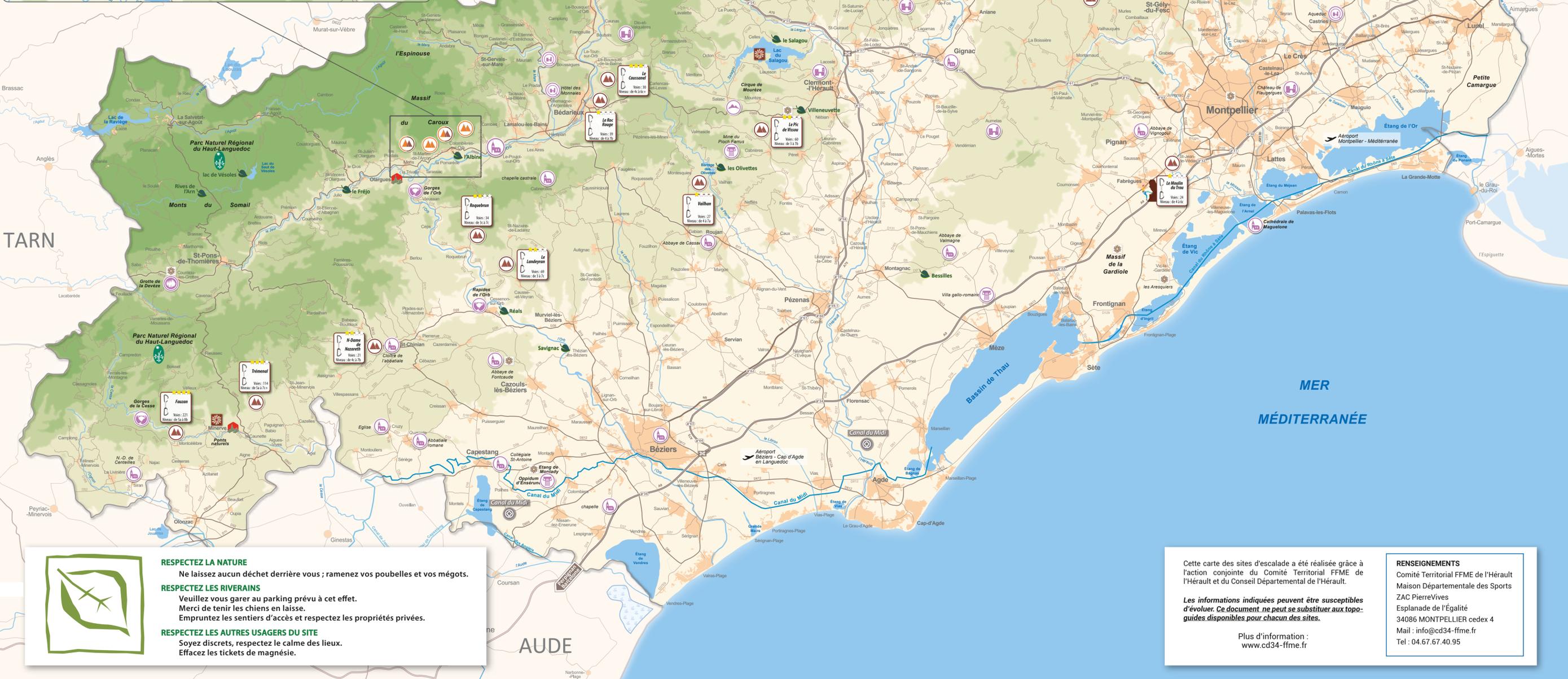
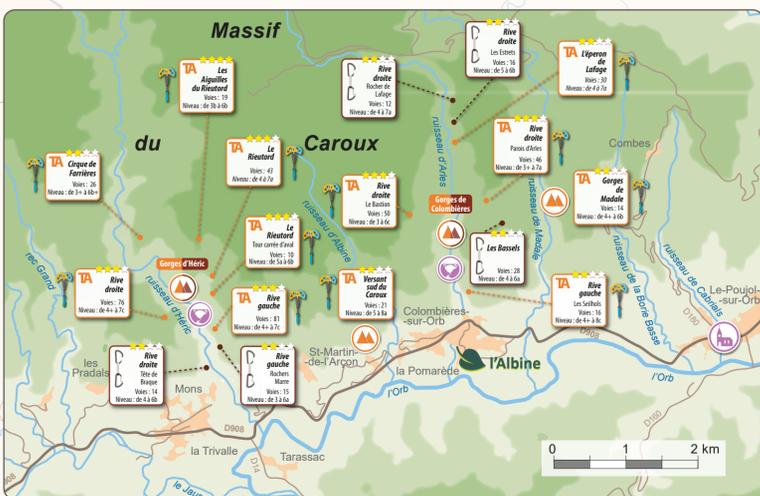


Sites naturels d'Escalade



RESPECTEZ LA NATURE
Ne laissez aucun déchet derrière vous ; ramenez vos poubelles et vos mégots.

RESPECTEZ LES RIVERAINS
Veuillez vous garer au parking prévu à cet effet. Merci de tenir les chiens en laisse. Empruntez les sentiers d'accès et respectez les propriétés privées.

RESPECTEZ LES AUTRES USAGERS DU SITE
Soyez discrets, respectez le calme des lieux. Effacez les tickets de magnésie.

Cette carte des sites d'escalade a été réalisée grâce à l'action conjointe du Comité Territorial FFME de l'Hérault et du Conseil Départemental de l'Hérault.

RENSEIGNEMENTS
Comité Territorial FFME de l'Hérault
Maison Départementale des Sports
ZAC PierreVives
Esplanade de l'Égalité
34086 MONTPELLIER cedex 4
Mail : info@cd34-ffme.fr
Tel : 04.67.67.40.95

Plus d'information : www.cd34-ffme.fr



- Sites**
- Site sportif :** Falaises et voies d'escalade de hauteurs variables (une à plusieurs longueurs de corde) équipées à demeure selon les normes fédérales d'équipement. Site inscrit au schéma départemental.
NB : des voies « Terrain d'aventure » peuvent être présentes dans un site sportif. Se référer aux topos.
 - Label Découverte**
Site sportif dont les caractéristiques sont particulièrement adaptées pour l'initiation à l'escalade d'un public débutant.
 - Site mixte présentant des secteurs « sportifs » et des secteurs « Terrains d'aventure »**

- Site de blocs :** Rochers de faibles hauteurs ne nécessitant pas l'usage d'une corde.
- Terrain d'aventure :** Falaises et voies non équipées à demeure ou de manière aléatoire, ne respectant pas la norme fédérale d'équipement.
NB : Certains secteurs classés « terrains d'aventure » nécessitent l'utilisation de coinceurs pour la pratique de l'escalade, ils sont signalés par le picto ci-contre.

Sites naturels d'Escalade

- Intérêt**
- Site d'intérêt local
 - Site d'intérêt départemental
 - Site d'intérêt régional
 - Site majeur d'intérêt national ou international

Pratiquer l'Escalade Informations de Sécurité

Quelque soit le classement du site, le grimpeur ou le pratiquant d'activité de pleine nature est seul responsable de sa propre sécurité. Tout conseil, toute aide, ne dispense pas celui qui les reçoit ou les utilise, d'évaluer les risques auxquels il peut s'exposer suite à son engagement dans la voie ou l'itinéraire choisi.

Malgré le nettoyage initial des voies, les chutes de pierres sont encore possibles : il appartient à chacun d'estimer la solidité du support et de reconnaître un terrain instable en gardant à l'esprit que la pratique de l'escalade s'effectue dans un milieu naturel non aseptisé. Le port du casque est vivement conseillé.

Toutes les informations sur la charte fédérale du grimpeur

- Le patrimoine**
- Unesco Héritage
 - Grand site de France
 - Opérations Grands sites
 - Sites Classés
 - Plus beaux villages de France
 - Domaines départementaux
 - Monuments religieux
 - Châteaux
 - Curiosités patrimoniales
 - Sites archéologiques
 - Gorges
 - Grottes
 - Cirques